



MAIRIE
d'
ABIDOS
64150

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS**

Séance du Lundi 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize octobre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mmes Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY,

Absents excusés : Mmes Karine AGRAFEIL, Morgane BUISSON, Bernard SICRE.

Mme Mélinda CAZALET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Signature convention Centre de Santé du Bassin de Lacq –Subvention pour l'année 2023

Vu l'Ordonnance n°2018-17 du 12 janvier 2018 relative à la création et au fonctionnement des centres de santé,
Vu les Articles L.6323-1 à L.6323-15 du code de la santé publique,
Vu le Décret n°2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé et articles D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique,
Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé,

Devant le risque d'absence de présence médicale sur le territoire, **l'Association SANTAT** ainsi que 16 Communes du Bassin de Lacq ont décidé d'agir pour créer un centre de santé sur le territoire. Le centre de santé est géré par l'association avec l'accompagnement des communes si de besoin pour l'aide au démarrage et au soutien financier en cas de déficit de la structure.

La présente convention jointe en annexe, a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de l'opération énoncée dans l'exposé qui précède.

La convention prévoit que pour la Commune d'ABIDOS la participation à la subvention d'équilibre à verser à l'Association SANTAT est établie à 757,41 € pour l'année 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci annexée,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer,
- **DÉCIDE** de prélever ces dépenses sur le compte 65748,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Nombre de membres en exercice 10
Nombre de membres présents 07
Nombre de suffrages exprimés 07
Votes : Contre 0 Pour 07
Date de convocation : 05 octobre 2023
Date d'affichage : 16 octobre 2023

Jean-Claude MIRASSOU